

Chers parents, chers étudiants,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les règles de quarantaine en vigueur après le retour de voyages à l'étranger, notamment pour les prochaines vacances d'été. À partir de juin 2021, les dispositions légales suivantes s'appliquent :

Les personnes qui ont séjourné dans une zone à risque au cours des dix derniers jours avant d'entrer en Allemagne **doivent être mises en quarantaine pendant au moins 10 jours**. La quarantaine signifie : Vous restez chez vous et ne rencontrez personne hors des habitants de votre domicile.

Toutefois, il est possible pour les personnes non vaccinées ou en convalescence d'effectuer un autotest si elles arrivent d'une **zone à risque**. Un test antigénique négatif datant de moins de 48 heures ou un test PCR négatif datant de moins de 72 heures est suffisant. Sans test, une isolation de dix jours est requise. Aucune preuve n'est requise pour les enfants de moins de six ans.

Les personnes ayant séjourné dans une zone à risque identifiée comme présentant un **risque particulièrement élevé** d'infection au coronavirus au cours des dix jours précédant leur retour en Allemagne, car

- il existe une incidence particulièrement élevée de la propagation du coronavirus dans cette zone à risque (**zone à forte incidence**), ou
- certains variants du coronavirus se sont répandus dans cette zone à risque (**zone de variants du virus**),

doivent immédiatement être mis en quarantaine. Les personnes qui viennent d'une zone à forte incidence peuvent être testées dès le cinquième jour de la quarantaine de dix jours. Cela est impossible si vous entrez dans le pays en provenance de la zone de variants du virus, la quarantaine dure 14 jours.

Pour connaître toutes les règles en vigueur, ainsi que les pays considérés comme des zones à haut risque, à forte incidence ou à virus variable, consultez le site [Reisen: Offiziellen Corona FAQ - hamburg.de](https://www.reisen.hamburg.de/offizielle-corona-faq). Veillez à vérifier les règles en vigueur avant de partir en vacances et avant d'en revenir.

Nous vous prions de respecter scrupuleusement les règles d'hygiène générales de votre destination pendant votre séjour et de vérifier avec attention qu'aucun symptôme de la maladie du Corona ne s'est développé avant de confier votre enfant au centre de vacances ou à l'école. Nous vous demandons, en tant que parent/tuteur ou en tant qu'élève majeur, de remplir la déclaration suivante et de la remettre au responsable du centre de vacances le premier jour de l'accueil de vacances ou à l'enseignant responsable le premier jour d'école :

Je déclare par la présente que mon enfant/je (veuillez cocher la case correspondante)

Prénom	Nom	Classe
--------	-----	--------

n'a pas été en vacances dans une zone à risque à l'étranger.

ou

a été à l'étranger dans une zone à risque, à variante virale ou à forte incidence au cours des 14 derniers jours, mais toutes les mesures de contrôle de l'infection requises par la loi ont été respectées. Je joins à ce message la preuve du résultat négatif du test antigénique rapide ou du test PCR.

Date, signature